

MODULE DE PASSERELLE

Les étudiant-e-s non titulaires d'un BA en Histoire générale doivent présenter une demande d'admission sur dossier.

Les étudiant-e-s titulaires d'un BA comprenant au moins 60 crédits ECTS d'histoire acquis dans un seul champ d'Histoire générale (par exemple dans le cadre du BARI, le champ histoire contemporaine), peuvent sous réserve de l'accord du directeur / de la directrice du département accéder à la Maîtrise universitaire ès lettres en Histoire (MA) à la condition d'acquérir -- en plus des 120 crédits liés aux modules MA1-MA6 -- 12 crédits dans un Module « passerelle » au cours de leurs études en MA. Ces 12 crédits doivent comporter deux champs d'études parmi ceux offerts par le Département d'Histoire générale (Histoire ancienne, médiévale, moderne, nationale, contemporaine) et dans lesquels les candidats-e-s n'ont pas encore obtenu de crédits avant leur accès au MA. Les résultats déjà obtenus dans le programme de Master seront validés au moment où le Module passerelle sera réussi.

MAP	Module passerelle	12 crédits
Composant I	2 h/semestre CR <u>et</u> 2h/semestre SE dans un champ d'étude pas encore étudié avant l'accès à la Maîtrise universitaire ès lettres A CHOISIR IMPERATIVEMENT PARMİ LES ENSEIGNEMENTS PROPOSES POUR LE MODULE BA4	
Composant II	2h/semestre SE dans un <u>autre</u> champ d'étude pas encore étudié avant l'accès à la Maîtrise universitaire ès lettres A CHOISIR IMPERATIVEMENT PARMİ LES ENSEIGNEMENTS PROPOSES POUR LE MODULE BA4	
Attestation	Deux attestations à obtenir (une par séminaire, selon les modalités définies en début d'enseignement)	
Evaluation	Examen oral (env. 30 min.) portant sur un sujet en relation avec le cours ou l'un des deux séminaires suivis.	